

## DECLARATION CFTC

### COMMUNE À TOUTES LES BRANCHES

La CFTC remercie l'Ucanss d'avoir accédé à sa demande en organisant ces audioconférences avec les représentants des caisses nationales.

Elle souhaite d'ailleurs que ces rencontres se tiennent régulièrement pendant toute cette période, la gestion d'une telle crise reposant aussi sur la parfaite information et interaction avec les acteurs du dialogue social.<sup>1</sup>

Toutefois, avant d'aborder les thèmes propres à chaque branche, la CFTC vous faire part de ses inquiétudes sur les conséquences de cette pandémie sur les missions des organismes de Sécurité Sociale et surtout pour ses salariés.

Depuis mardi 17 mars, un confinement est établi par le gouvernement invitant les personnes « à rester chez elles » ce qui implique pour les Directions d'organiser très rapidement le travail « autrement ».

Or, nous constatons au début de cette période des traitements disparates selon les branches : de la fermeture des sites à une fermeture partielle, travail sur site..., déploiement à grande échelle du télétravail ou choix des télétravailleurs .... Même si petit à petit la régulation arrive, il reste beaucoup de sujets d'inquiétude et de questionnements, très différents, selon les organismes et les Branches : cette cacophonie est déjà un sujet.

**Avant d'entrer dans le focus par Branche, et parce que ces sujets concernent toutes les Branches, la CFTC vous demande de donner des réponses claires et précises :**

#### Situation des salariés :

- Parent d'un enfant de -16ans : arrêt ARS. Confirmation que la prise en charge est bien de 100%, et donc versement intégral du salaire. Qu'en est-il si le confinement est prolongé ? Prise en charge également de 100%.
- Officialisation de statuts établis en temps de crise : ex : autorisation d'absence avec maintien de la rémunération (salariés sans télétravail possible...) , télétravailleurs, et salariés présents physiquement.
- Salarié en TAD : choix des acteurs ? Choix des activités à prioriser ? Développement du TAD : les mesures prises sont-elles identiques dans toutes les Branches ? Dans tous les organismes ? Que se passe-t-il en cas de problème technique et/ou informatique ?
- Salariés ni en arrêt ni en TAD : il s'agit des salariés dont les activités ou le domicile géographique ne permettent pas le TAD (Fend, logistique, zones blanches pour les salariés, par exemple) d'une part, d'autre part du personnel jugé « non prioritaire »

---

<sup>1</sup> Dès le 12mars, la CFTC vous faisait part de ses inquiétudes, par une déclaration en instance nationale.

pour l'accès au TAD mais aussi lors d'un simple problème de déploiement et d'insuffisance de moyens informatiques. Quid de leur situation ? Quid de leur rémunération ?

- Quel soutien à nos salariés dans ce moment difficile, et à forte charge anxiogène, toute situation étant difficile (télétravailleurs, travailleurs sur site, salariés sans activité et en absence exceptionnelle, salariés exerçant dans les zones à risque, vulnérabilité de certains salariés, isolés, familles monoparentales...

#### **Sites poursuivant une activité physique :**

- Les mesures nécessaires sont-elles mises en place partout ? (Espace/distance, masques, gels, ...) qu'en est-il du personnel sur site, dont certains sont déclarés malades depuis ces derniers jours,
- Les frais de transport exceptionnels (type taxi, frais kilométriques) pour éviter les transports en commun sont-ils pris en charge pour tous les salariés de l'Institution et quel que soit leur organisme ?
- Quid du personnel informatique ? Dans certains organismes, on observe un roulement du personnel. Est-ce le cas partout ? Quid du personnel en situation d'exposition (courrier, accueil physique personnel informatique) ? Y'a-t-il encore de l'accueil physique ? Y'a-t-il encore de l'accueil téléphonique ?
- Le pourcentage de salariés présents sur site organisme par organisme (présents sur site/effectif de l'organisme) ?

#### **Demande d'une Communication régulière vers les agents de la sécurité sociale**

La CFTC souhaite **une communication régulière** pour les salariés, de quelque organisme ou ils se trouvent, là encore **certaines communications sont dysfonctionnelles**, cela génère des inquiétudes.

Nous vous demandons **le maintien des rémunérations et des droits** (congrés, acquisition de RTT, tickets restaurant) pour l'ensemble des salariés et l'attribution de tickets restaurant à tous les télétravailleurs « hors protocole » ainsi que le versement des frais annexes (forfait électricité, ...)

Nous demandons à l'Employeur que **les absences ou le télétravail liés à la crise sanitaire actuelle soient considérés comme non pénalisants pour l'ensemble des dispositifs existants à la Sécurité Sociale.**

La CFTC revendique la mise en place d'une politique commune interbranche, garant d'un traitement identique pour ses salariés, que les moyens soient donnés à l'ensemble des organismes pour faire face à cette pandémie.

Enfin tout doit être mis en œuvre pour **la protection des salariés en assurant partout leur sécurité.**

#### **[2eme partie : intervention sur problématique des branches](#)**

Vous trouverez dans le fascicule qui vous est adressé ce jour **les points focus sur les branches**, qui sont la traduction des nombreuses alertes reçues par les représentants CFTC dans nos organismes.

Pour la CFTC PSE

Frédéric Belouze

Vice-Président CFTC PSE

Christine Lecerf

Secrétaire Générale CFTC PSE